HAUTE-GARONNE

# Sud éducation Midi-Pyrénées

Dispensé de timbrage
PFR de l'UNION

PFR de l'UNION
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

*Membre de l'Union Solidaires*

**S**olidaire **U**nitaire **D**émocratique - **CPPAP : 0616S07934**

0,76 euros- **n°110 bis** **Septembre - Octobre 2014**

Bimestriel *Directrice de publication: Marie Thérèse Montero*
*déposé le 27/10/2014*

**SUD Éducation 31**
52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse
tel: 05 62 14 66 74
mél: sudeduc31@sudeducation.org
sudeduc31.comminges@gmail.com
site: http://sudeducation31.free.fr/

## Pour que vive le syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

Comme vous le savez assurément, vu le nombre de messages sur le thème qui atterrissent dans vos boîtes mail, cette année est une année d'élections professionnelles dans la fonction publique et donc dans l'Éducation nationale.

Chacun-e d'entre vous aura la possibilité de voter pour les listes Sud Éducation, à la fois pour les scrutins nationaux (CTM, CAPN...), académiques (CAPA, CTA) et départementaux (CAPD pour les instituteurs et professeurs des écoles)...

Le mode d'organisation du scrutin sera similaire aux élections précédentes (octobre 2011). Le vote sera électronique et va requérir de votre part un certain nombre d'opérations d'inscription et de votes en ligne.

Précisons que Sud Éducation déplore ce mode d'organisation de scrutin, d'une inutile complexité et qui a pour conséquence essentielle de faire chuter la participation des collègues. Pour mémoire, lors des élections de 2011, la participation s'était élevée à environ 37% des électeurs potentiels, soit moitié moins que lors du dernier scrutin "classique" en bulletin papier.

C'est d'autant plus regrettable que ces scrutins ont une importance réelle pour les collègues et personnels de l'Éducation Nationale car les commissions paritaires et techniques sont des organismes de contrôle et de surveillance paritaires de l'administration ; des décisions importantes pour les collègues y sont prises, ou tout au moins expliquées et commentées.

Dès lors il sera important de voter et de faire voter Sud Éducation pour que sa voix porte et ce, **d'autant plus que la survie du syndicat en dépend.**

### Sommaire

*comme un parfum d'élections ...*

p 2: Comment voter
Vote électronique

p 3 : SUD Educ et les CAP

p 4 : Syndicalisme de lutte

Disposer **d'un siège au CTM** (le comité technique ministériel) est ce qui détermine pour le ministère la "représentativité" du syndicat. Si Sud Éducation perdait "son" siège (obtenu avec 5,8 % des voix en 2011), la fédération et ses syndicats perdraient leurs moyens de fonctionnement (temps de décharges syndicales, capacité à déposer des heures d'informations syndicales, des préavis de grève ainsi que des stages syndicaux, ...). Autant dire que Sud Éducation se retrouverait extrêmement affaibli, sans moyens d'action,il serait alors terriblement difficile de lutter, d'accompagner et de défendre les collègues.

AUSSI, du **27 NOVEMBRE au 4 DECEMBRE :**

**VOTEZ ET FAITES VOTER SUD EDUCATION,** pour des délégué-e-s et des représentant-e-s qui portent une autre voix face à l'administration et qui ne se contentent pas de cogérer la pénurie et l'austérité !

## Pour ne pas se mélanger les pinceaux ...

D'ores et déjà voici les étapes importantes à retenir et à expliquer au besoin à vos collègues :

**1-**Pour participer au vote, il est important que chacun puisse consulter sa messagerie professionnelle académique (adresse perso : prenom.nom@ac-toulouse.fr) à laquelle on accède depuis le portail académique" ; taper "webmail académie Toulouse" sur votre moteur de recherche préféré, cliquez et vous y êtes !
L'accès à la boîte mail se fait par un identifiant composé de l'initiale du prénom et du nom (ex, au hasard : Vincent Peillon = vpeillon). Le mot de passe est votre NUMEN (sauf si vous l'avez déjà modifié mais auquel cas c'est que vous êtes familier des lieux). La manœuvre est relativement connue dans le 2nd degré mais peu pratiquée dans le 1er degré. Pensez donc, pour ceux qui n'en ont pas l'usage à ouvrir votre boîte professionnelle. Pensez également à y faire le ménage car elle se remplit vite, mettez les mails des autres syndicats corporatistes, cogestionnaires, réactionnaires ainsi que les mails de votre inspection à la corbeille et pensez à vider la corbeille.

**2-**Ensuite, depuis le 22 septembre est ouverte la plateforme sur laquelle vous allez **CREER VOTRE COMPTE ELECTEUR**. Normalement vous avez reçu un mail sur votre boîte professionnelle qui vous l'indiquait. C'est sur le site du ministère. C'est ici :
http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html.
Pensez à le faire assez vite pour anticiper d'éventuels problèmes. Créer votre compte électeur est facile : il faut indiquer son adresse professionnelle et **créer un mot de passe personnel** (que vous essayerez de ne pas oublier). Un mail de confirmation vous sera ensuite envoyé sur la boite professionnelle, il faudra cliquer sur le lien pour valider la création du compte.

**3-** Troisième étape: vous recevrez prochainement (a priori avant le 12 novembre) sous pli cacheté remis en main propre dans votre établissement **un code qui servira à vous connecter sur la plate-forme de vote** (ce code est une série de 4X4 caractères mais peu importe...). Les TZR, ZIL et autres brigades recevront leur code dans leur établissement d'affectation OU chez eux s'ils n'ont pas d'affectation. Les personnels précaires (non-titulaires dit chastement l'institution), comme les AESH (ex AED) sont aussi électeurs : à partir du moment où il ont un contrat public de plus de 6 mois et qu'ils sont en poste au 27 septembre.
Idem pour les CUI. A priori ces catégories là recevront des courriers à leur domicile avec les éléments pour se connecter.

Bref, ces **code** et **mot de passe personnel** seront les deux outils qui vous permettront de **voter** à partir du 27 novembre sur la **plate-forme** qui ouvrira alors. A chaque étape la confirmation de votre action sera faite par mail sur la messagerie professionnelle..
La plate-forme de vote en elle-même est assez simple d'usage, elle ne devrait pas poser problème; vous y trouverez un récapitulatif et les différents scrutins nationaux et académiques pour lesquels vous êtes électeurs. Vous pourrez voter de chez vous mais chaque établissement doit obligatoirement mettre à disposition de ses personnels un espace de vote dédié, au moins le dernier jour du vote, le 4 décembre.

Sud Éducation 31 reste disponible pour répondre à vos questions. Évidemment d'autres explicatifs de vote ont été envoyés par le rectorat, le ministère et d'autres syndicats.

Pour recevoir notre propagande (journal, 4 pages, affiches, autocollants) vous pouvez toujours vous signaler pour qu'on vous en envoie afin que vous les diffusiez dans votre établissement.



Si tout cela ne vous a pas déjà écœuré pensez à **voter et à faire voter SUD EDUCATION**, en particulier pour le Comité technique ministériel (CTM).

## Vote électronique ou déni de démocratie ?

Cette année encore, le ministère de l'EN impose à tous les personnels le vote électronique ...

C'était l'une de nouveautés des élections d'octobre 2011. C'était une première en France, à cette échelle, avec près d'un million d'électeurs. Tous les syndicats avaient fait connaître leurs réserves mais Luc Chatel (ministre des lotions capillaires et de l'EN à l'époque Sarko) imposa le choix de cette "méthode moderne".

Dès le début du processus, les services administratifs du ministère s'étaient trouvés totalement dépassés : impossibilité de renseigner correctement les organisations syndicales, aucun calendrier n'était respecté, ... Pour pouvoir voter, il fallait avoir noté des semaines à l'avance deux complexes numéros de code puis un mot de passe à aller chercher sur un site avec un numéro à joindre en cas d'échec ; et avec cela de multiples bugs et dysfonctionnements. De nombreux collègues étaient illégitimement absents des listes électorales. L'administration était dans l'impossibilité de fournir les listes d'électeurs aux organisations syndicales. Le scrutin électronique que le ministère avait choisi seul contre l'avis des organisations syndicales avait alors découragé nombre d'électeurs et avait individualisé une pratique auparavant collective qui garantissait une forte participation. C'est pour toutes ces raisons que la Fédération Sud éducation avait refusé, à l'époque, de participer aux opérations de verrouillage et de déverrouillage des urnes électroniques des différents scrutins nationaux.

Contrairement aux élections des autres secteurs de la fonction publique, qui s'étaient déroulées de façon traditionnelle, "à l'urne", la participation aux élections dans l'Éducation nationale avait enregistré une diminution sans précédent, passant de 60% en 2008 à moins de 40% en 2011. Le taux de participation aux instances réservées aux non-titulaires ne dépassant 16% dans aucune académie.

Sans les efforts de pédagogie de l'ensemble des organisations syndicales pour expliquer la procédure et accompagner de nombreux collègues dans leur vote, la participation aurait été dérisoire. Le vote électronique apparaissait déjà et apparaît encore comme l'instrument de la casse de la représentation démocratique des

personnels dans l'éducation nationale. Dès le soir du dépouillement les responsables du ministère ne se gênaient pas pour pointer le supposé désintérêt des personnels pour ces élections. La volonté d'affaiblir la représentation syndicale dans le plus gros secteur de la fonction publique était patente.

De plus, encore en 2014, lors de ses colloques sur le sujet, la CNIL , Commission Nationale Informatique et Libertés, émet un avis très réservé sur le vote électronique en s'appuyant sur ses propres travaux de la "Délibération nº2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique". Avec cet extrait significatif :

> *Devant l'extension du vote par internet à tous types d'élections, la commission [Nationale Informatique et Libertés] souhaite rappeler que le vote électronique présente des difficultés accrues au regard des principes susmentionnés pour les personnes chargées d'organiser le scrutin et celles chargées d'en vérifier le déroulement, principalement à cause de la technicité importante des solutions mises en œuvre. Au cours des travaux que la commission a menés depuis 2003, elle a, en effet, pu constater que les systèmes de vote existants ne fournissaient pas encore toutes les garanties exigées par les textes légaux. Dès lors et en particulier, compte tenu des éléments précités, la commission est réservée quant à l'utilisation de dispositifs de vote électronique pour des élections politiques.*

Alors pourquoi tolérer pour des élections professionnelles ce que la CNIL remet en cause pour les élections politiques ? Pour SUD Éducation, c'est la même chose : les garanties sont largement insuffisantes. Le secret du vote n'est plus garanti, des informations pouvant être gardées dans le système à l'insu du votant et des scrutateurs.

Rappelons ces quelques principes d'un scrutin :

- la vérification du vote, qui permet le recomptage des voix, l'identification et la correction des erreurs ;
- la transparence du scrutin, qui permet de limiter la contestation et de donner l'assurance d'un vote conforme aux lois (chacun devant pouvoir s'en assurer).

Le vote traditionnel possède des caractéristiques simples mais essentielles qui peuvent garantir son caractère transparent :

- l'urne est un réceptacle passif : elle ne fait pas de traitement : ce qui y entre correspond à ce qui en sort ;
- toutes les manipulations sont effectuées publiquement.

Le vote électronique ne dispose pas de ces caractéristiques essentielles :

- L'ordinateur de vote est un périphérique actif.
- L'ordinateur de vote effectue des traitements : ce qui rentre dans l'ordinateur de vote peut être différent de ce qui en sort.
- Le traitement n'est pas observable.

Pour toutes ces raisons Sud éducation avait décidé de lancer une pétition nationale "Pour l'arrêt du vote électronique" pour que ce scrutin soit le dernier à être organisé par voie électronique. Hélas, cela n'a pas suffi et le Parti Solférinien au pouvoir depuis 2012 a reconduit ces modalités de vote comme si rien ne s'était passé et confirme ainsi la poursuite du sabotage.

La méthode qui consiste à voter le même jour, en passant par un isoloir et en émargeant est bien rodée. Et même si une urne ne fait pas aussi « moderne » qu'un ordinateur, au moins cela ne risque pas de tomber en panne et tout le monde connaît le mode d'emploi ! C'est cela qui est fondamental dans une élection démocratique.Les scrutins électroniques doivent être abandonnés !



## SUD Education et les mutations ...
## Rôle d'un syndicat de lutte dans les Commissions Administratives Paritaires

Pour beaucoup d'entre nous, chaque fin d'année se ponctue par l'attente des résultats de la demande de "mut". Pour certains collègues, l'enjeu est de taille, tant accéder à un poste fixe à une distance raisonnable du domicile peut changer les conditions de vie et de travail. Que l'enjeu soit important pour les individus, certes ! Cela signifie-t-il qu'il y a là matière à investissement syndical ? Ce qui est sûr, c'est que la syndicalisation dans le champ de l'Éducation Nationale s'effectue pour une part non négligeable autour de cet enjeu, ce dont témoigne l'énergie dépensée par nombre de syndicats : le nouveau collègue tout droit sorti de son concours n'a pas rejoint son premier bahut depuis une heure qu'on lui fait miroiter les conseils avisés pour la mut' auxquels il aura droit en adhérant au… (on laissera le lecteur compléter). Avant le mouvement, a lieu une intense distribution de courrier. Quant aux résultats, c'est à qui vous transmettra l'info personnellement le plus rapidement !

Face à toute cette agitation, on est fortement tentés de revenir à des principes fondamentaux : **quel est le rôle d'un syndicat ? Participer activement aux luttes et mobilisations, informer et défendre tout personnel victime d'une attaque, d'une pression, d'une injustice de la part de l'administration.**

Cela implique-t-il que nous laissions totalement de côté ces histoires de mutations ? Rappelons notre position sur ce que les commissaires paritaires SUD Éducation font (et sur ce qu'ils ne font pas). Quel est le sens du paritarisme selon nous ? Certainement pas faire le travail de l'administration ! Quand nous entendons un

syndicat dire en commission que l'idéal serait finalement que les syndicats aient une pièce au rectorat pour travailler directement sur les dossiers, nous sommes consternés. Quand l'administration, parce qu'elle n'a pas gardé les documents d'années antérieures, est obligée d'accepter sans vérification les informations proposées par un syndicat, on est également un peu gênés. **Le paritarisme, c'est pouvoir veiller à ce que l'administration respecte les règles.** Et sur ce point, ne nous faisons pas d'illusion : **le paritarisme est une bonne chose** (tant qu'il ne se transforme pas en cogestion), **mais nous pensons qu'aucune lutte importante ne peut être gagnée sur ce terrain.** De plus rappelons que les Commissions Administratives Paritaires n'ont qu'un **rôle consultatif**, bien qu'il soit essentiel qu'il y ait une pluralité de syndicats pour informer les collègues.

En bref, nous sommes attentifs à ce que fait l'administration, mais nous refusons de faire son travail. Nous recevons les demandes de tout collègue qui a un problème, nous vérifions toute situation où les collègues ont des doutes à propos de leur dossier de mutation, nous dénonçons les abus, les passe-droits.
Mais nous invitons également tous les collègues à réfléchir sur les problèmes que cela pose de trop attendre d'un syndicat en matière de mutation : qu'un syndicat investisse trop cette question ne nous semble une bonne chose ni pour le syndicalisme, ni pour l'équité du mouvement.

## Renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

**SUD EDUCATION** lutte pour les revendications immédiates des personnels mais aussi pour transformer l'école et la société : une école émancipatrice dans une société égalitaire. Le syndicat est un outil au service des luttes des salarié-e-s. Nous refusons les dérives clientélistes, bureaucratiques, les postures « négociatrices » et « réformistes » qui servent d'alibis pour cautionner des régressions. Pour faire changer l'école et la société, il n'y a pas 36 solutions : il faut lutter plus !

Pour **SUD EDUCATION**, les élections ne sont pas une fin en soi. Nous y participons car c'est l'occasion de nous adresser à l'ensemble des personnels et que ces échéances sont un point de passage obligé pour acquérir une représentativité qui donne, entre autres, accès aux CT et CAP mais aussi à des moyens (décharges notamment) qui aident au fonctionnement syndical. Pour autant, le lieu privilégié de notre action syndicale réside dans les luttes.

**S comme solidaires.** Partout, la solidarité doit l'emporter sur l'individualisme et la recherche du profit. Nous défendons les intérêts collectifs des salarié-e-s et nous impliquons dans les luttes « de société » (précarité, chômage, racisme, etc ) Notre union interprofessionnelle Solidaires y contribue activement.

**U comme unitaires.** On est plus fort-e-s tou-te-s ensemble. C'est pourquoi nous sommes un syndicat intercatégoriel (un seul syndicat pour tous les personnels); c'est aussi pourquoi nous prônons l'unité dans les luttes des personnels et de leurs organisations, c'est une nécessité pour gagner sur les revendications.

**D comme démocratiques.** Ce sont les adhérent-e-s qui décident des orientations en Assemblées Générales et chacun-e peut se faire entendre. Nous pratiquons aussi la rotation et la limitation des mandats pour éviter la bureaucratisation (décharges mi-temps maximum): vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel et restent sur le terrain. Nous défendons également la démocratie dans les luttes : celles-ci appartiennent à ceux et celles qui les mènent, pas à de lointaines « directions syndicales ».

**Un syndicalisme de contre-pouvoir** qui lie défense quotidienne des salarié-es et transformation de la société, qui entend permettre aux salarié-es de mieux faire le lien entre ce qu'ils et elles vivent sur leur lieu de travail et un capitalisme néolibéral en marche partout dans le monde.

**Un syndicalisme de lutte** pour la construction d'un rapport de forces en vue de contrer les politiques patronales et gouvernementales et d' imposer d'autres choix économiques et sociaux. Il s'agit d'anéantir les inégalités !

**Un syndicalisme contre toute discrimination**, qu'elle soit liée au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'origine. Solidaires s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Une union interprofessionnelle** car il est essentiel de s'inscrire dans un ensemble regroupant les travailleurs et travailleuses de tous les secteurs professionnels, qui ont chacun leurs revendications, mais aussi, fondamentalement, les mêmes intérêts. C'est pourquoi SUD EDUCATION est membre de L'union interprofessionnelle SOLIDAIRES.